

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 novembre 2015
--

A une séance ORDINAIRE du Conseil, tenue le 2 novembre 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville, conformément à la loi et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

District No 1 – Monsieur François Trépanier
 District No 2 – Madame Annie Rodrigue
 District No 3 – Madame Émilie Roberge
 District No 4 – Madame Claudia Vachon
 District No 5 – Monsieur Claude Duchesne
 District No 6 – Monsieur François Baril

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Kaven Mathieu, maire.

Monsieur Normand Laplante assiste également à cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Kaven Mathieu, ouvre la séance à 19 h 30 avec un mot de bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Kaven Mathieu fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance suivante :
 - 3.1 SEANCE ORDINAIRE du 5 octobre 2015
4. Dossiers en cours
 - 4.1 _____
 - 4.2 _____
5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Participation au Transport adapté pour 2016
 - 5.3 Fermeture du bureau municipal pendant les Fêtes
 - 5.4 Centre de valorisation technique
 - A) Résolution pour financement
 - B) Résolution pour engagement (dépassement des coûts)
6. DISCOURS DU MAIRE
 - 6.1 Lecture du discours
 - 6.2 Publication du discours

7. CORRESPONDANCE
8. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 Acceptation des soumissions – Cueillette & transport des matières résiduelles
 - 8.2 Acceptation des soumissions (Pavage de la piste cyclable-10e avenue et rapiécages)
 - 8.3 Démission du Directeur des Travaux publics
9. LOISIRS & CULTURE
 - 9.1
10. URBANISME
 - 10.1 Demande CPTAQ- Prol. Ave Industrielle
 - 10.2 Adoption du règlement 2015- 177 (cabanons et remises)
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. Prochaine séance
13. Levée de la séance

15-11-6442

Il est proposé par Claudia Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SUIVANTE

3.1 SÉANCE ORDINAIRE du 5 octobre 2015

La lecture du procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 5 octobre est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

15-11-6443

Aucune omission ou erreur n'est constatée, il est donc proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du 5 octobre tel que présenté.

ADOPTÉ

4. DOSSIERS EN COURS

M. François Baril nous informe qu'une lettre a été adressée au Réseau entraide Appalaches leur indiquant le désir de poursuivre le Jardin Communautaire et que ce dernier reste le porteur pour la région de ce projet. La Table de développement communautaire est à se structurer et on recherche des citoyens engagés. Vieillir en santé tiendra sa réunion la semaine prochaine. M. Baril souligne également que le cours cerveau actif se donne au HLM.

Mme Claudia Vachon nous fait part que la prochaine rencontre de l'OMH se tiendra le 23 novembre 2015. Concernant l'OMH, Mme Vachon indique que les armoires de cuisine seront toutes changées avant la période des fêtes, sauf 4 logements qui se feront en début 2016. La MDJ a organisé une activité d'HALLOWEEN à la grande salle de la Gargouille, 207 personnes se sont présentées, Mme Vachon souligne le magnifique travail de Anabel Vachon-l'organisatrice de l'évènement.

Espace Famille tient toujours ses rencontres animés par Mme Nicole Nadeau et Cindy Cliche et s'est toujours en lien avec les jeunes enfants.

M. Claude Duchesne nous informe que les pompiers ont effectué 2 sorties en octobre. Il nous fait part également que les équipements sont prêts pour l'hiver. Également qu'au plus tard la semaine prochaine l'ensemble des travaux seront terminés.

Mme Émilie Roberge nous informe qu'une soixantaine de jeunes ont participé samedi dernier à une fête à l'occasion de l'Halloween dans la grande salle de l'aréna.

Mme Annie Rodrigue nous informe qu'une programmation culturelle est en préparation et demande de surveiller le dépliant car de nouveaux ateliers et cours seront offerts. Elle souligne également que le 21 novembre prochain, ce sera l'inauguration du Centre des loisirs Desjardins.

Il y aura consultation publique le 9 décembre 2015 sous la forme d'un 5 à 7 pour valider l'intérêt des artistes et des artisans de se doter d'une organisation pour avoir un lieu commun de diffusion culturelle. Cette invitation s'adresse aux gens d'East Broughton et de Sacré- Cœur de Jésus.

M. François Trépanier nous indique qu'une rencontre aura lieu mercredi soir pour le CCU. La RIRT n'a pas siégé ce mois-ci.

M. Kaven Mathieu nous informe sur que le dossier de la Québec Asbestos suit sont cours et que les prochaines rencontres sont en mars 2016. Une rencontre avec un représentant de DEC Canada a eu lieu la semaine dernière dans le dossier du Centre de Valorisation Technique. La prochaine étape étant une étude au cabinet du ministère. Une rencontre aura lieu le mardi 8 décembre à la Gargouille pour exposer à la population le projet dans son ensemble.

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

5.1 Comptes à payer

15-11-6444

CONSIDÉRANT QU'une liste de comptes et de dépenses, datée du 31 oct. 2015, a été préparée par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE cette liste a été transmise aux élus avant ladite assemblée;

CONSIDÉRANT QUE des explications ont été données sur les divers comptes à payer;

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver un montant de 411268.93\$ \$ incluant le paiement des comptes à payer et paiements directs du mois d'octobre 2015 au montant de 367850.68 \$ et **43 418.25 \$** pour les prélèvements salaires.

ADOPTÉ

5.2 Participation au Transport adapté pour 2016

15-11-6445

Il est proposé par François Baril et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton participe au Transport adapté de la région de Thetford et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2016 au montant de 112.00\$ par usager, soit pour un nombre de 27 usagers, pour une contribution totale de 3024\$.

Que les prévisions budgétaires 2016 soient adoptées tel que présentées par l'organisme délégué. Que la ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

ADOPTÉ

5.3 Fermeture du bureau municipal pendant les Fêtes

15-11-6446

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu unanimement de procéder à la fermeture du bureau municipal pour la période des fêtes soit du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016 (inclusivement).

ADOPTÉ

5.4 Centre de valorisation technique

15-11-6447

A) Résolution pour financement

Il est proposé par François Trépanier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité d'East Broughton accepte de s'engager pour un montant de 350000\$ en argent pour la réalisation du projet de Centre de valorisation technique d'East Broughton.

ADOPTÉ

15-11-6448

B) Il est proposé par Annie Rodrigue et résolu unanimement que la municipalité d'East Broughton s'engage à prendre en charge financièrement TOUT dépassement de coûts dans le cadre de la réalisation de l'ensemble du projet de Centre de valorisation technique.

ADOPTÉ

6. DISCOURS DU MAIRE

6.1 Lecture du discours du maire

RAPPORT DU MAIRE 2015

Tel qu'il est prévu à l'article 955 du Code Municipal du Québec, voici un rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi qu'une présentation du prochain programme triennal d'immobilisations et des orientations du conseil municipal pour la prochaine année.

FINANCES PUBLIQUES

En 2014, nos dépenses d'opération n'excèdent pas nos revenus. Notre surplus accumulé est de 345 345 \$. Les états financiers ont été consolidés, tels que présentés par notre vérificateur, Raymond Chabot Grant Thornton, au 31 décembre 2014.

Quant à 2015, nous devrions également terminer l'année en équilibre budgétaire. Ces résultats reflètent les pratiques de gestion rigoureuse et responsable que le conseil municipal s'est données.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2015

SERVICES	RÉALISATIONS
MAIRIE ET DIRECTION GÉNÉRALE	<p>Suivi des comptes impayés; Gestion financière et gestion de l'équipe de direction; Dépôt du projet de construction du motel industriel pour une aide financière à Développement économique Canada; Dépôt d'une demande d'aide financière au programme RECIM pour la mise aux normes de l'hôtel de ville et salles communautaires; Mise en ligne d'un nouveau site web;</p>
TRAVAUX PUBLICS	<p>Mise en service du nouveau système d'alimentation en eau potable; Embauche d'un nouveau directeur; Aménagement du stationnement au Centre des loisirs Desjardins (aréna); Réfection de la rue Lessard; Prolongement rue Létourneau Phase 2; Aménagement de bordures rues Lessard, 1^{ère} et 2^e; Remplacement de 2 véhicules;</p>
LOISIRS ET CULTURE	<p>Différentes améliorations de l'affichage à l'intérieur du Centre des loisirs Desjardins; Implantation du camp de jour au Centre des loisirs Desjardins; Lancement de la nouvelle Politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés(MADA); Dépôt d'une demande d'aide financière pour l'amélioration du secteur de l'église; Obtention d'une aide financière de 94 000 \$ du programme PIQM-MADA pour l'amélioration de la piste cyclable entre les parcs Le Broughtonnais et Oasis; Bonification de la programmation Loisirs et Culture; Mise en place d'un comité culturel intermunicipal;</p>
URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	<p>Renouvellement de l'abonnement aux Fleurons du Québec; Embellissement du boulevard Robert-Vachon; 3^e édition du concours <i>East Broughton en fleurs</i>;</p>
SÉCURITÉ INCENDIE	<p>Achat d'un camion-échelle servant également d'unité d'urgence. Participation au comité intermunicipal avec Sacré-Cœur-de-Jésus. Poursuite de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques. Entente avec les municipalités d'Adstock et Sacré-Cœur-de-Jésus pour l'achat commun d'un camion-citerne</p>

LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2000\$ CONCLUT AVEC UN MEME CONTRACTANT QUI TOTALISE PLUS DE 25 000\$ ET UNE LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DEPENSE DE PLUS DE 25 000\$

Action Progex	72 634.87 \$
BFL Canada	41 197.64 \$
BMQ	115 338.64 \$
Centre d'emploi d'East Broughton	28 453.49 \$
Centre jardin et Travaux Pamaka	53 007.21 \$
Concorbec	50 056.23 \$
Construction BML	140 565.75 \$
Construction Gosselin-Tremblay inc.	158 785.79 \$
Dunton Rainville Avocats	46 245.68 \$
Hydro-Québec	69 401.09 \$
Interfas en Fiducie	40 244.99 \$
JU Houle	76 177.50 \$
Laboratoire LCS	25 677.59 \$
Les Entreprises Danny Roy	44 755.69 \$
Les Entreprises Sanifer inc.	74 978.34 \$
Me Mario Mathieu	41 885.55 \$
Ministre des Finances et de l'Économie	96 163.00 \$
Revenu Québec	157 139.08 \$
MRC des Appalaches	261 267.60 \$
Pavage Centre-Sud	89 834.59 \$
Pavage Sartigan LTÉE	25 684.76 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	25 673.91 \$
Revenu Canada	42 553.38 \$
Régie Intermunicipale Région de Thetford	82 312.65 \$
Transport R. Fecteau inc.	107 866.29 \$
Ville de Pont-Rouge	51 738.75 \$
WSP Canada inc.	53 331.15 \$

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION DE DÉPENSES
MAIRE	18 000,00 \$	9 000,00 \$
CONSEILLERS (ÈRES)	6 000,00 \$	3 000,00 \$

**PLAN QUINQUENNAL DES INFRASTRUCTURES
2013-2017**

- Remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc pour les rues suivantes :
 - Avenue Notre-Dame (entre la rue Prévost et l'Ancienne Route 1)
 - Rue Pelletier
 - Rue Principale

- 12^e rue Ouest
- 7^e rue Ouest
- Mise aux normes et remplacement du système de réfrigération au Centre des loisirs Desjardins (aréna);
- Aménagement d'une piste cyclable de 4,31 km sur l'emprise du réseau ferroviaire du ministère des Transports.

ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2016

- *Plan quinquennal des infrastructures 2013-2017* : remplacement des conduites de l'avenue Notre-Dame ainsi que des rues Pelletier et Principale;
- Réflexion sur la revitalisation et le développement du secteur 3 (automne 2016);
- Conclure des ententes intermunicipales pour les loisirs et la culture;
- Analyser la possibilité de conclure d'autres ententes intermunicipales pour la sécurité incendie;
- Développer une stratégie de développement démographique;
- Construction d'un motel industriel et mise en place d'une stratégie de marketing et de démarchage;
- Terminer le réaménagement du secteur de l'église;
- Actualiser le plan d'action de la politique familiale
- Revoir la structure aux travaux publics;
- Élaborer et mettre en place un plan d'entretien des équipements, machineries et véhicules municipaux;

La préparation du budget 2016 est présentement en cours. Par conséquent, je vous invite en grand nombre à la séance extraordinaire du conseil municipal le lundi 14 décembre prochain pour la présentation des prévisions budgétaires de l'année 2016. Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront uniquement sur le budget.

Kaven Mathieu, B.A.
Maire

15-11-6449

6.2 Publication du discours du maire

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu unanimement d'autoriser la publication du discours du Maire dans le journal eastbroughton.com et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

Monsieur Kaven Mathieu donne une description sommaire de la correspondance reçue au cours du dernier mois

Le Comité local d'organisation de la Fabrique adresse une demande afin que la municipalité entretienne la cour de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus pour la saison hivernale. Une rencontre avec le comité sera demandée pour répondre à certaines interrogations et la demande sera de nouveau soumise au conseil municipal lors de la prochaine séance.

La Sécurité publique informe que le budget estimé à prévoir pour les services policiers de la Sûreté du Québec pour 2016 est de 86 377\$.

La période de mise en candidature au prix Hommage bénévolat-Québec 2016 se terminera le 5 décembre.

La Fondation de l'Aube de la Paix invite à son activité de financement annuel qui se tiendra le 21 novembre prochain.

15-11-6450

Le dévoilement des Fleurons se fera le 12 novembre prochain. Le prix /personne pour y assister est de 145\$ plus taxes. Il est proposé par François Baril et résolu unanimement que quatre personnes assistent à la soirée et les frais seront remboursés selon la politique de la municipalité.

Desjardins annonce avec beaucoup d'intérêt que les membres du Conseil d'Administration ont entériné la recommandation du Fonds au développement du milieu et accorde une aide de 50 000\$ pour la construction d'un Centre de valorisation technique, cette aide étant conditionnelle à la réalisation du projet.

Le Ministère des Transports procédera à l'installation de la nouvelle signalisation pour interdire le virage à droite sur deux approches à l'intersection de la route 112 et de l'avenue du Collège.

La FQM fit parvenir son avis de renouvellement pour 2016 au montant de 1775.83\$ (taxes incluses).

Le réseau BIBLIO invite les responsables, les membres des comités et les représentants municipaux à son RENDEZ-VOUS D'AUTOMNE 2015 qui aura lieu le 7 novembre prochain à St-Éphrem. De plus un avis est reçu spécifiant que la valeur des biens culturels déposés à la bibliothèque municipale est évaluée à 124 208.58 \$.

15-11-6451

Le Conseil des aînés et retraités invite à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le 4 novembre prochain. Il est proposé par Claudia Vachon et résolu unanimement que M. François Baril représente le conseil municipal d'East Broughton, il est également résolu de renouveler l'adhésion annuelle au cout de 30\$.

La campagne de financement CENTRAIDE tiendra un « 5 à 7 » le 5 novembre prochain et aimerait avoir la présence d'élus municipaux.

QUELQUES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRES FURENT RECUES :

Le Club de ski de fond LA BALADE demande une aide financière pour entamer ses opérations pour la saison hivernale 2015-2016, un montant de 500\$ serait apprécié.

Une demande de commandite est reçue pour aider l'OPÉRATION NEZ ROUGE (Thetford Mines)

Benoit Gravel sollicite une commandite pour la réalisation d'un album souvenir des Élités Beauce-Appalaches dont il fait partie pour la saison 2015-2016.

L'AFEAS demande une aide financière de 200\$ pour les aider à combler leurs dépenses relatives au congrès, formation et dépenses de bureau.

Comme toutes les sommes prévues pour 2015 ont été engagées, ses demandes seront traitées en janvier 2016.

8. TRAVAUX PUBLICS & HYGIENE DU MILIEU

15-11-6452

8.1 Acceptation des soumissions - Cueillette et transport des matières résiduelles

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et des gros rebuts pour un an;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont fait parvenir des prix :

Entreprises Sanifer	47628.39\$ (tx incluses)
Services san. Denis Fortier	56194.03\$ (tx incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émilie Roberge et résolu à l'unanimité des conseillers **d'accepter la plus basse soumission soit celle des Entreprises Sanifer pour un montant de 47628.39\$ taxes incluses pour une période de 1 an** et ce, pour effectuer la cueillette et le transport des matières résiduelles et des gros rebuts.

ADOPTÉ

8.2 Acceptation des soumissions (Pavage de la piste cyclable- 10^e avenue et rapiécages)

15-11-6453

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à une demande de soumission pour le pavage de la piste cyclable, de la 10^e avenue et des petits rapiécages à effectuer dans la municipalité;

ATTENDU QUE trois soumissionnaires ont fait parvenir des prix :

• Pavage Jean-Luc Roy	42,002.00 \$
• Pavage Sartigan	45,929.80 \$
• Pavage Centre Sud	42,340.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Annie Rodrigue et résolu à l'unanimité des conseillers **d'accepter la plus basse soumission soit celle de PAVAGE JEAN-LUC ROY pour un montant de 42,002.00 \$.**

ADOPTÉ

8.3 Démission du Directeur des travaux publics

15-11-6454

Il est proposé par Claude Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission du Directeur des Travaux publics. Ce dernier quittera son poste le 18 décembre prochain. M. Duchesne profite de la présence de M. Roy pour le remercier de l'excellent travail accompli. Une lettre de remerciements pour le travail accompli lui sera adressée.

15-11-6455

De plus, il est proposé par Claude Duchesne et résolu d'autoriser le Directeur général à faire paraître dans les hebdomadaires régionaux une offre d'emploi pour embaucher un nouveau Directeur des Travaux publics.

ADOPTÉ

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1

Aucun point n'est à traiter.

10. URBANISME

10.1 Demande CPTAQ – Prol. Ave Industrielle

15-11-6456

ATTENDU QUE la municipalité d'East Broughton a pris connaissance de la demande qu'elle désire présenter à la CPTAQ afin d'obtenir la permission pour faire l'acquisition d'une partie du lot 5 487 826 du cadastre du Québec et lui permettre l'utilisation pour des fins autres qu'agricoles;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura pas pour effet de diminuer ni de nuire aux exploitations agricoles avoisinantes;

ATTENDU QUE la partie de lot visé par cette demande, servira à prolonger l'avenue Industrielle jusqu'à l'Ancienne Route 1 afin d'offrir aux industries et aux résidents du secteur une voie d'accès en plus de permettre de mieux gérer cette partie du territoire;

ATTENDU QU'aucune résidence n'existe sur ce lot;

ATTENDU QUE la superficie du lot visé par cette demande est de 6345.80 m²;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'East Broughton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Trépanier et résolu unanimement que la Municipalité d'East Broughton appuie la démarche à la CPTAQ qu'elle désire présenter à la CPTAQ afin d'obtenir la permission pour faire l'acquisition d'une partie du lot 5 487 826 du cadastre du Québec et lui permettre l'utilisation pour des fins autres qu'agricoles;

ADOPTÉ

15-11-6457

10.2 Adoption du règlement 2015-177 (cabanons et remises)

**RÈGLEMENT 2015- 177 AMENDANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 97-027 AYANT
POUR EFFET DE MODIFIER DES DISPOSITIONS
RELATIVES À L'IMPLANTATION D'UN CABANON
OU D'UNE REMISE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage numéro 97-027 afin de modifier les dispositions relatives à l'implantation d'un cabanon ou d'une remise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Baril, et résolu unanimement d'adopter le règlement 2015-177 et décréter ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Règlement amendé

Le présent règlement amende le règlement **97-027** selon les dispositions ci-dessous. Toutes autres dispositions du règlement de zonage continuent à s'appliquer intégralement.

L'article 8.3.5 actuel est remplacé par ce qui suit

Article 3 Définitions

« **Marge de recul avant** » : distance entre la projection avant maximale d'un bâtiment ou d'un usage et la ligne avant de terrain, soit 7,6 m; **(Voir schéma)**

« **Marge de recul avant secondaire ou cour avant secondaire** » :

Il s'agit de la distance entre la projection latérale maximale d'un bâtiment ou d'un usage et la ligne latérale de terrain donnant sur une rue perpendiculaire à une autre rue (coin de rue). Cet espace est considéré comme une cour avant secondaire où il existe une marge de recul avant secondaire à l'intérieur de laquelle toute construction est interdite. La distance à respecter étant habituellement la même que celle établie pour la façade avant (marge de recul avant) de la résidence, soit 7,6 m; **(Voir schéma)**

« **Marge de recul arrière** » : distance entre la projection arrière maximale d'un bâtiment ou d'un usage et la ligne arrière de terrain, soit 30 % de la superficie du terrain; **(voir schéma)**

Article 4 Texte du règlement

La superficie maximale d'un cabanon ou d'une remise est de 24 m². Par ailleurs, les armoires formant un mur ou une partie de mur d'un balcon, d'une galerie ou autres ne sont pas comptabilisées dans la superficie maximale autorisée.

La hauteur des murs d'une remise (ou d'un cabanon) ne doit pas excéder 2,5 mètres. En aucun cas, la hauteur calculée entre le sol et la partie la plus élevée d'une remise ne peut excéder la hauteur du bâtiment principal.

Le mur d'un cabanon ou d'une remise sans fenêtre du côté des voisins ne peut être situé à moins de 60 centimètres des limites de l'emplacement.

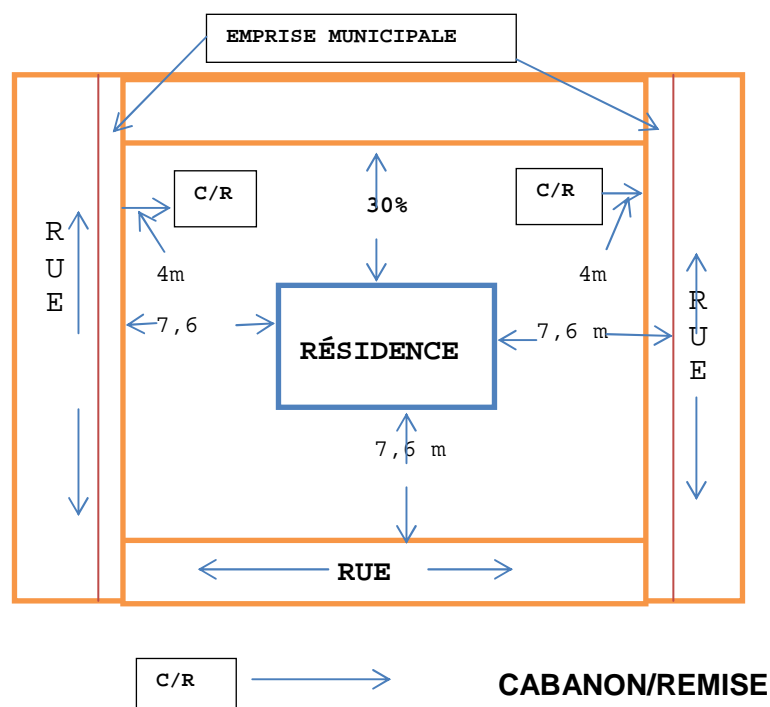
Le mur d'un cabanon ou d'une remise avec fenêtre(s) du côté des voisins ne peut être situé à moins de 1,5 mètre des limites de l'emplacement.

Les cabanons ou remises ne sont autorisés que dans les cours latérales et arrière.

Nonobstant ce qui précède, un cabanon ou une remise peuvent être implantés dans la cour avant secondaire ou marge de recul avant secondaire, à une distance minimale de 4 m de l'emprise de la municipalité, s'il s'agit d'une résidence située sur un coin de rue (emplacement d'angle, voir le schéma

SCHÉMA

SCHÉMA : POSITION PERMISE DU CABANON OU DE LA REMISE DANS LA MARGE DE REcul AVANT SECONDAIRE



Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Kaven Mathieu maire

Normand Laplante dir. général

AVIS DE MOTION DONNÉ LE : 05 octobre 2015

ADOPTÉ LE : 02 novembre 2015

PUBLICATION LE : 03 novembre 2015

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

**Le maire annonce l'ouverture de la période de questions.
Quelques questions furent posées dont :**

- Départ du directeur des travaux publics
- _____
- _____
- _____

12. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine séance aura lieu le 7 décembre 2015 à 19h30.

15-11-6458

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est **proposé** par **Émilie Roberge** et **résolu** à l'unanimité des **conseillers de clore la séance à 20h48.**

ADOPTÉ

KAVEN MATHIEU, MAIRE

Normand Laplante, Dir.gén.